

**FORMULAIRE DE DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE**  
**Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à**

<p><b>AMF</b> Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS</p> <p>Tél. : <b>01 53 45 62 48 / 77</b> Fax : <b>01 53 45 62 68</b></p>
---

*En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et de l'article 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient sur leur site Internet et transmettent à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue au I de l'article L. 233-8 du code de commerce.*

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**
  - \* Nom et Prénom : MELMER Catherine
  - \* Tel : 01.53.83.95.60. Fax : 01.53.83.95.74. Email : cmelmer@cem-group.com

- **Société déclarante :**
  - \* Dénomination sociale : **ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR**
  - \* Adresse du siège social : 48, Ave Victor Hugo – 75116 PARIS
    - Marché Réglementé (Eurolist) : **Compartment C**

1. **Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante :** **3.250.000**

2. **Nombre total de droits de vote théoriques de la société déclarante :** **4.017.059**

*Déduction faite des actions d'autocontrôle : 3.961.395 droits de vote exerçables*

- \* Origine de la variation : droits de vote double
- \* Date à laquelle cette variation a été constatée : 2 mars 2012

Lors de la précédente déclaration en date du 27 décembre 2011, à l'issue de l'AGO du 19 décembre 2011

- \* le nombre total d'actions était égal à : 3.250.000
- \* le nombre total de droits de vote était égal à 3.992.440

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

•  NON

Fait à Paris le 6 mars 2012

Catherine MELMER  
Service Juridique